



Rapport financier annuel 2015/16



BIENVENUE DANS UN MONDE DE CAPTEURS CONNECTÉS

OCEASOFT

Société anonyme au capital de 289.462,50 euros
Siège social : 720, rue Louis Lépine, 34000 Montpellier
425 014 180 RCS Montpellier

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 30 juin 2016

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2016 et soumettons à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Lors de l'assemblée, vous entendrez la lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Nous vous rappelons que les rapports du commissaire aux comptes, les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions légales et réglementaires, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes clos au 30 juin 2016, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, en observant les principes de prudence et de sincérité.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice a d'abord été marqué par la mise en route opérationnelle de la filiale américaine avec le recrutement d'un General Manager expérimenté, Brian Kerslake, qui a rejoint la société au 1^{er} Janvier 2016. L'équipe commerciale « North America » a ainsi été constituée avec le recrutement de trois commerciaux pour couvrir les zones Est, Centre et Ouest du pays. La filiale s'est également installée dans de nouveaux locaux plus adaptés au développement de l'activité permettant notamment de mettre en œuvre l'installation d'un laboratoire d'étalonnage qui permettra d'apporter un service complet aux clients US.

Toujours aux Etats-Unis, Oceasoftware a conclu un partenariat de distribution avec la société Temptime, leader mondial des étiquettes thermosensibles. Temptime distribue désormais la gamme d'enregistreurs OCEASOFT Atlas et Emerald sur trois marchés aux Etats-Unis : le transport de vaccins, le marché du 'Specialty Pharmacy', le marché des essais cliniques.

La Société a rejoint l'alliance 'LoRa', alliance qui vise à la promotion et au développement de réseau de communication longue portée pour capteurs de données. Une nouvelle gamme de capteurs compatibles avec la technologie LoRA (Cobalt L3) a été développée par OCEASOFT.

Deux contrats majeurs ont été signés au Qatar avec l'Hôpital Général d'Hamad pour une commande d'une première tranche de 828 capteurs d'une part et le Primary Health Care Corporation (groupement de 21 hôpitaux) pour une commande de 521 capteurs Cobalt 2 d'autre part. Il est à noter que cette

dernière commande n'entre pas dans le chiffre d'affaires de l'exercice mais a été comptabilisée post clôture.

Le renforcement des équipes, qui constituait un des principaux objectifs de moyen terme annoncé lors de l'introduction en bourse s'est poursuivi avec l'embauche de 31 personnes sur l'exercice.

Outre les recrutements réalisés dans la filiale US évoqués précédemment, l'effort s'est concentré sur les fonctions clés de l'entreprise avec l'arrivée notamment d'un chef de projet R&D et de six ingénieurs développement.

Une équipe Marketing a été structurée autour d'un directeur avec l'arrivée de trois personnes tandis que l'équipe commerciale s'est également considérablement développée avec l'arrivée de trois nouvelles personnes au profil international dont un Sales Manager EMEA.

Afin d'accompagner la croissance de la société, les fonctions supports ont également été significativement renforcées.

L'année a également été marquée par une intense activité R&D (en grande partie comptabilisée en investissement) dont les principaux projets sont décrits dans une section spécifique du présent rapport.

Enfin, la société a entrepris le remplacement de ses différents logiciels métiers par un ERP visant à agréger et fédérer toutes les fonctions de l'entreprise. L'ERP devrait permettre à la société de monter en puissance et de gagner en performance une fois l'intégration finalisée.

Le chiffre d'affaires a progressé de 17,7% sur l'ensemble de l'année. La part export représente désormais 48% du chiffre d'affaires en progression de 22,4% par rapport à l'an dernier portée par une accélération des ventes en Amérique du Nord et en Asie.

La marge sur achat a légèrement baissé, de 74,4% à 73,3% conséquence d'une très légère dérive des coûts d'approvisionnement. Le niveau de stock et le besoin en fond de roulement sont restés stables malgré l'accroissement important du chiffre d'affaires démontrant une bonne maîtrise des achats et du cycle stock des équipes de production ainsi que l'absence de risque client significatif.

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2012, 2013 et 2014. A l'issue de ce contrôle qui a également porté sur l'éligibilité du Crédit Impôt Recherche, il ressort que l'administration a validé l'ensemble des projets éligibles à l'exception d'un projet pour un montant non significatif au regard des sommes déclarées sur ces exercices.

L'ancien litige, portant sur le Crédit d'Impôt Recherche 2010, a été jugé en appel et la cour d'appel administrative a rejeté le recours de la société. Le montant concerné (61.000 euros) par ce litige ayant déjà été provisionné en totalité cette décision n'a pas eu d'impact sur le résultat de l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'administration fiscale a engagé à compter du 14 décembre 2015 une procédure de vérification de comptabilité sur les exercices clos au 30 juin 2013, 30 juin 2014 et 30 juin 2015, vérification étendue jusqu'au 31 octobre 2015 en matière de TVA.

Cette procédure s'est terminée en date du 8 juillet 2016 et une proposition de rectification a été reçue le même jour.

L'administration a conclu à la non éligibilité au Crédit Impôt Recherche d'un projet de R&D réalisé en 2012 et imputé sur l'IS de l'exercice clos le 30 juin 2013. Le montant de la correction associée s'élève à 33.968 € dont 2.953 € d'intérêt de retard et a été comptabilisée au 30 juin 2016 dans la rubrique *impôts sur les bénéfices*.

Après cette correction, plus aucun litige n'existe entre la société et l'administration sur le Crédit Impôt Recherche dont l'ensemble des déclarations a fait l'objet d'une vérification jusqu'à l'année civile 2014 incluse.

Postérieurement à cette vérification, l'administration a débloqué le remboursement des CIR 2011 et 2014 qui étaient pendants.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a concentré ses efforts de recherche et développement sur les réseaux LPWAN avec notamment la sortie du Cobalt L3 dont la mise en vente débutera au cours du second semestre 2016.

OCEASOFT a également annoncé la sortie du plus petit enregistreur au monde connecté (Phoenix) à usage unique utilisant la technologie Bluetooth Low Energy, NFC et doté d'une autonomie de trois années.

Cet enregistreur dispose de procédés innovants permettant de gérer les modes de fonctionnement en fonction des phases de transport et notamment le 'mode avion'.

Enfin la société, conformément à son plan de R&D a renforcé ses équipes dans le but de démarrer des travaux de recherche et développement sur les capteurs de pollution.

A ce titre, la société a initié un projet unique au monde en partenariat avec 16 laboratoires de Montpellier dans des secteurs aussi différents que la linguistique, l'étude sur le mouvement, le droit... Ce projet vise à équiper un appartement du futur avec de très nombreux capteurs et d'analyser le comportement des occupants et l'impact des capteurs connectés sur l'habitant et l'habitat du futur.

Ces différents projets contribueront au chiffre d'affaires de la Société dans un délai de 1 à 3 ans.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice à venir permettra à la société de finaliser la première phase du plan de développement annoncé lors de l'introduction en bourse principalement à travers la finalisation du plan de recrutement. Une dizaine de recrutements sont envisagés sur l'exercice.

L'intensification des projets R&D va se poursuivre en étroite collaboration avec les équipes commerciales et marketing dans le but d'améliorer l'ergonomie et les fonctionnalités des produits OCEASOFT et d'adapter au mieux l'offre aux attentes des marchés cibles.

Sur le plan commercial, la signature d'au moins deux contrats significatifs est attendue d'ici la fin de l'année, ces contrats devraient générer des revenus récurrents. L'objectif fixé par le management de la société est un doublement du chiffre d'affaires groupe (filiale US incluse) sur l'exercice.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Montants en k€	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
Echues	509	194
<i>Depuis moins de 30 jours</i>	421	176
<i>Entre 30 et 60 jours</i>	41	9
<i>Depuis plus de 60 jours</i>	47	8
Non échues	294	480
Total	803	674

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIIONS DE TELLES PARTICIPATIONS – ACTIVITES DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Oceasoftware SA a créé au cours de l'exercice précédent, le 10 février 2015, une filiale aux Etats-Unis, immatriculée dans l'Etat de Delaware. Oceasoftware Inc., filiale à 100% d'Oceasoftware SA, a démarré son activité sur cet exercice à travers notamment le recrutement d'une équipe commerciale et l'emménagement dans des locaux sis dans l'état du New Jersey. Au 30 juin 2016, Oceasoftware Inc emploie quatre salariés et n'a pas réalisé de chiffre d'affaires, l'ensemble des ventes sur le territoire des Etats-Unis ayant été expédié et comptabilisé par la maison mère. Le résultat de cette filiale ressort ainsi largement déficitaire à -389 k€.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du code du commerce, nous vous informons que la Société n'a pas pris de participation dans d'autres sociétés au cours de l'exercice.

RESULTATS - AFFECTATION

a) Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation française en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6.099.299 euros contre à 5.182.699 euros lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de 17,7 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 602.103 euros contre 471.103 euros pour l'exercice précédent en augmentation de 27,8%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1.631.473 euros contre 1.328.519 euros pour l'exercice précédent en augmentation de 22,8 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2.151.367 euros contre 1.317.178 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 63,3 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 142.021 euros contre 81.973 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 73,3 %.

Le montant des salaires et charges sociales s'élève à 3.279.925 euros contre 2.549.764 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 28,6 %.

L'effectif salarié moyen au 30 juin 2016 s'élève à 53 personnes contre 42 personnes au 30 juin 2015.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 649.526 euros contre 423.653 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 53,3 %.

Le montant des autres charges s'élève à 14.417 euros contre 6.331 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 127,7 %.

Les charges d'exploitation s'élèvent au total à 7.868.730 euros contre 5.707.418 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 37,9 %.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi pour l'exercice à -1.167.328 euros contre -53.616 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -92.203 euros (-106.489 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -1.259.531 euros contre -160.105 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 13.528 euros contre 107.019 euros pour l'exercice précédent, et
- d'un produit d'impôt (lié au CIR et au CII) de 124.539 euros contre une charge de 127.643 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par une perte de 1.121.465 euros contre une perte de 180.729 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 juin 2016, le total du bilan de la Société s'élève à 12.010.036 euros contre 11.837.684 euros au 30 juin 2015, en très légère augmentation de 1,46 %.

b) Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte de 1.121.465 euros.

Nous vous proposons d'affecter cette perte en totalité au compte « report à nouveau » qui passerait ainsi de :

Report à nouveau avant affectation du résultat	- 180.729 €
Résultat de l'exercice clos le 30 juin 2016	- <u>1.121.465 €</u>
Solde du Report à nouveau après affectation	- 1.302.194 €

Les capitaux propres de la Société sont de 8.203.090 euros à la clôture de l'exercice.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 31.557 euros, normalement soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33%, mais qui n'ont pas engendré d'impôt sur l'exercice compte tenu du résultat fiscal déficitaire.

PROGRES REALISES – DIFFICULTES RENCONTREES - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE – UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LA SOCIETE

Les facteurs de risques liés à l'activité de la Société, la couverture de ces risques et les assurances y afférentes sont décrits en annexe 1 du présent rapport de gestion.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était de 0 %.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du code de commerce concernant l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

La Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement, de l'attribution gratuite d'actions ou de l'octroi d'options d'achat d'actions aux salariés ou aux dirigeants.

DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Aucun changement n'est intervenu au niveau de la direction générale de la Société depuis sa transformation en société anonyme en novembre 2014, Monsieur Laurent Rousseau exerce les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général depuis cette date.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, vous trouverez ci-après la liste des mandats exercés par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé :

Nom	Mandat exercé dans la société	Mandats ou fonctions exercés hors de la société
Laurent Rousseau	Président du conseil d'administration et directeur général Administrateur	Président d'EUROPTIM FINANCES Gérant de SCI CLAL Immobilier CEO d'OCEASOFT Inc
Pierre Schwich	Administrateur	Gérant de ALOHA Finances Gérant de SCI ITZULIKA
Anne Binder	Administrateur	Administrateur de LECTRA Administrateur de AM France Vice-Présidente de PME Finance Administrateur de CNCIF
Geneviève Blanc	Administrateur	Membre du conseil de surveillance de BIONATICS Membre du Conseil de Surveillance de CALLIMEDIA Membre du Conseil de Surveillance de H2I TECHNOLOGIES Membre du Conseil de Surveillance de NETHEOS Membre du Conseil de Surveillance de QUALTERA Censeur de SILKAN Censeur de WEB GEO SERVICES

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société.

Seuils	Nom de l'actionnaire	Pourcentage de détention	
		Capital	Doits de vote
De 5% à 10%	Soridec	5%	7,1%
De 10 à 15%	Sofilaro		13,5%
De 15% à 20%	Sofilaro	18,9%	
De 20% à 25%			
De 25% à 33,33%	Europtim Finances SAS	30,3%	
De 33,33% à 50%	Europtim Finances SAS		40,9%
De 50% à 66,67%			
De 66,67% à 90%			
De 90 à 95%			
Au-delà de 95%			

Autocontrôle – Programme de rachat d'actions

Programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte du 17 novembre 2014

L'assemblée générale des associés de la Société du 17 novembre 2014 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Les caractéristiques de ce programme de rachat sont les suivantes :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.

Objectifs des rachats d'actions :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'acquisition d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;

Prix unitaire d'achat maximum : à 300 % du prix par action retenu dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris, soit 27 euros, hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 3.000.000 d'euros.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé qu'à compter de l'admission aux négociations des titres de la Société est tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 17 novembre 2014

Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

Pendant la réalisation du programme de rachat

Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;
Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.

Chaque année

Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

Contrat de liquidité

Dans le cadre de l'autorisation susvisée, la Société a conclu, le 23 janvier 2015, avec PORTZAMPARC Société de Bourse, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 200.000 euros.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice écoulé :

- 46.072 actions ont été achetées au cours moyen 7 euros par action, et
- 46.877 actions ont été vendues au cours moyen de 7,05 euros par action.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 30 juin 2016

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 20.430 actions au 30 juin 2016. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 129.934,80 euros, sur la base du cours de clôture au 30 juin, soit 6,36 euros.

MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros)
Actions composant le capital social au début de l'exercice – 1^{er} juillet 2015	2.894.625	0,1	289.462,50
Actions composant le capital social en fin d'exercice – 30 juin 2016	2.894.625	0,1	289.462,50

EVOLUTION DU TITRE – RISQUE DE VARIATION DE COURS

Au cours de la période ouverte le 1^{er} juillet 2015 et close le 30 juin 2016, il a été échangé sur le marché Alternext d'Euronext Paris 308.063 titres de la Société.

Le titre cotait 8 euros au 01^{er} juillet 2015, après s'être maintenu au-dessus de ce niveau jusqu'à mi-septembre il atteint un point bas le 30 septembre à 5,74 euros puis rebondit se maintenant aux environs de 7 euros jusqu'à la fin de l'année 2015. Après une nouvelle baisse au début de l'année 2016 (5,77 euros le 19 janvier) il se stabilise une nouvelle fois aux environs de 7 euros jusqu'à mi-avril. Après un nouveau point haut le 20 avril à 7,6 euros, le cours redescend régulièrement pour atteindre 6,36 euros à la clôture le 30 juin 2016.

La capitalisation boursière au 30 juin 2016 s'élève à 18.410 k€.

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des opérations de cession ou d'acquisition de titres réalisées par les dirigeants au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016 :

Dates	Dirigeant	Opération	Nombre de titres	Prix unitaire
12/05/2016	Soridec	Cession	100	7,40 €
13/05/2016	Soridec	Cession	100	7,25 €
19/05/2016	Soridec	Cession	70	7,12 €
20/05/2016	Soridec	Cession	140	7,12 €
24/05/2016	Soridec	Cession	1 140	7,02 €
25/05/2016	Soridec	Cession	90	7,05 €
26/05/2016	Soridec	Cession	547	7,02 €
31/05/2016	Soridec	Cession	99	7,03 €
02/06/2016	Soridec	Cession	71	7,01 €

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vous entendrez lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.

Nous vous informons par ailleurs qu'aucune convention n'a été conclue, au cours de l'exercice écoulé, entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale de la Société.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, en annexe 2, le tableau visé à l'article R. 225-102 du code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du Code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport en annexe 3 un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code.

Les rapports complémentaires établis par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes, lors de l'utilisation par le conseil des délégations qui lui ont été consenties, ont été mis à votre disposition en application des dispositions légales.

Le Conseil d'administration



ANNEXE 1

Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Utilisation des instruments financiers par la Société

1. FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

D'autres risques non identifiés à la date du présent rapport ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

1.1. Les risques liés à l'activité de la Société

1.1.1. Risques liés à la qualité de ses produits

La Société ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité avec ses produits. En particulier, la Société étant organisée selon un modèle "sans usine" (*fabless*), elle n'exploite aucune unité de fabrication mais dispose d'un réseau de sous-traitants sélectionnés et qualifiés pour la fabrication et l'assemblage des produits. La Société dépend ainsi de ses sous-traitants et fournisseurs en matière de qualité. Bien que les préséries soient réalisées en interne par la Société et que celle-ci procède à un contrôle de la qualité de chacun des produits fabriqués par ses sous-traitants, la Société ne peut garantir le même niveau de supervision et de contrôle sur ces opérations sous-traitées que si elles étaient internalisées.

Le dysfonctionnement des produits commercialisés par la Société pourrait entraîner des dépenses liées au traitement des retours de produits par ses clients et à leur remplacement, de nouvelles dépenses de recherche et développement (R&D) afin de revoir la conception et le fonctionnement des produits défectueux et réduire voire monopoliser des ressources techniques et financières nécessaires au développement d'autres projets de la Société. L'existence de produits défectueux pourrait porter atteinte à la réputation commerciale de la Société et entraîner notamment une perte de clientèle.

La Société pourrait être exposée à un risque de mise en cause de sa responsabilité lors de la commercialisation de ses produits, en particulier en ce qui concerne sa responsabilité du fait des produits.

Des défauts de fabrication nuisant à la fiabilité des produits pourraient également faire subir des dommages aux clients de la Société. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient ainsi être déposées ou engagées contre la Société par ses clients ou tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits. La défense de la Société lors de ces actions pourrait prendre du temps et se révéler coûteuse. De telles actions pourraient également nuire à la réputation de la Société, entraînant une perte de clientèle.

Bien que la Société n'ait fait l'objet d'aucune action en responsabilité ou autre plainte liée à la mise en œuvre de sa technologie ou à l'utilisation de ses produits à ce jour, elle ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle, ou pour répondre à une situation exceptionnelle ou inattendue.

Si la responsabilité de la Société ou celle de ses partenaires et sous-traitants, était ainsi mise en cause, si elle-même ou si ses partenaires et sous-traitants n'étaient pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits de la Société et plus généralement de nuire à ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Pour se prémunir des risques de qualité, la Société :

- a engagé depuis 2008 une démarche qualité en obtenant une certification ISO 9001 ;
- réalise la conception, le prototypage et les préséries en interne grâce notamment à son équipe de R&D considérablement renforcée au cours de l'année écoulée et composée de 18 ingénieurs au 30 juin 2016. Cette équipe permet de proposer aux clients une gamme de solutions en constante évolution afin de répondre au niveau d'exigence élevé des grands donneurs d'ordres ;
- fait fabriquer les produits qu'elle commercialise auprès de fournisseurs de premier rang qui sont majoritairement des entreprises certifiées ISO 9001 ;
- puis exécute en interne un contrôle qualité unitaire et systématique avant l'expédition chez ses clients ;
- a obtenu depuis 2011, l'accréditation COFRAC de son laboratoire d'étalonnage selon la norme ISO/CEI 17025 (portée disponible sur le site du COFRAC).

1.1.2. Risques liés à la garantie accordée sur les produits vendus par la Société

Parallèlement à la mise en place et au maintien d'un système de management de qualité certifiée conforme à la norme internationale ISO 9001, visant à ce que ses produits répondent à des critères stricts en matière de qualité, la Société accorde au bénéfice de ses clients une garantie produit pendant 2 années à compter de la date de livraison de ses produits. Cette garantie porte sur les vices de matériaux ainsi que la conformité des produits livrés aux descriptions et caractéristiques techniques.

Bien que les risques de mise en œuvre de cette garantie contractuelle soient raisonnablement provisionnés, la Société ne peut garantir que ces provisions actuelles soient suffisantes pour répondre à la mise en œuvre de cette garantie par tous ses clients. L'absence de provision appropriée, ou l'impossibilité de se prémunir d'une manière quelconque contre la mise en œuvre de cette garantie aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits de la Société et plus généralement de nuire à ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

De même, une fois expirée la période de garantie des produits vendus par la Société, celle-ci propose des services de maintenance pour maintenir opérationnelles les solutions de surveillance sur le long terme. Bien que le prix de ces services de maintenance ait été fixé de façon à assurer à la Société une marge d'exploitation satisfaisante, l'incidence de pannes matérielles fréquentes ou la défektivité d'un composant critique sur une partie significative du parc de produits installé pourrait nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière et aux perspectives de développement de la Société.

A ce titre, le coût de remplacement des produits défectueux est aujourd'hui non significatif. Sur l'exercice clos au 30 juin 2016, il s'est élevé à 0,12% du chiffre d'affaires de l'exercice.

1.1.3. Risques technologiques

Les produits commercialisés par la Société sont soumis à des exigences toujours plus fortes de la clientèle du fait des évolutions technologiques du marché des capteurs et de la transmission sans fil de données. Grâce à son équipe intégrée de R&D, la Société cherche en permanence à améliorer ses produits existants et développer de nouveaux produits afin d'anticiper l'évolution des technologies et

satisfaire les exigences de ses clients. Si la Société n'y parvenait pas, ses produits pourraient devenir plus difficiles à commercialiser, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Il est précisé qu'une grande partie des frais de R&D de la Société est capitalisée et que ces frais sont amortis sur 4 ans. Le montant net des frais de R&D capitalisés s'élève à 1.002.441 euros au 30 juin 2016.

Le processus de développement des produits de la Société présente une grande complexité et requiert des efforts de développement continus. Tout retard dans le développement et la commercialisation de produits plus performants ou nouveaux ou tout retard dans l'adaptation aux changements technologiques pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

1.1.4. Risques liés à l'absence d'outil industriel

1.1.4.1. La Société est dépendante de ses fournisseurs en matière d'approvisionnement en matières premières

Bien qu'organisée selon un modèle "sans usine" (*fabless*), la Société se charge de fournir les matières premières aux sous-traitants chargés de la fabrication de ses produits en s'approvisionnant auprès de multiples fournisseurs dans le monde, notamment en Asie où certains composants, tels que les cartes électroniques, sont directement achetés par la Société. La Société dépend ainsi de ses fournisseurs en matière de quantité, qualité, de rendement et de coûts des produits, d'autant plus que pour certaines matières premières nécessaires à la fabrication de ses produits, la Société ne dispose que d'un nombre limité de sources d'approvisionnement, voire dans certains cas, d'un seul fournisseur.

Le premier fournisseur représente 33,7 % du total des achats de matières premières sur l'exercice clos au 30 juin 2016, les cinq premiers fournisseurs représentent 70,3% et les dix premiers fournisseurs représentent 81,9%.

Une rupture des relations contractuelles avec un de ces fournisseurs ou des difficultés de ces fournisseurs à respecter leurs engagements contractuels notamment, de livraison dans les délais convenus ou de qualité de produits, ou à satisfaire à l'avenir d'éventuelles augmentations des besoins de fabrication de produits pour le compte de la Société pourraient notamment entraîner des ruptures de stock ou une augmentation des coûts de fabrication de la Société et avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Pour faire face à ces risques, l'équipe de R&D de la Société s'attache à développer des produits constitués de composants interchangeables afin de réduire sa dépendance envers un composant ou un fournisseur donné.

1.1.4.2. La Société est dépendante de ses sous-traitants dans la fabrication de ses produits

Tel que précisé au paragraphe 1.1.4.1 ci-dessus, la Société est organisée selon un modèle "sans usine" (*fabless*) et n'exploite aucune unité de fabrication ni de logistique. Elle dispose d'un réseau de sous-traitants sélectionnés et qualifiés pour la fabrication et l'assemblage de ses produits.

Il est précisé que 94% des achats de sous-traitance de production sont réalisés avec trois sous-traitants distincts, le premier d'entre eux représentant 70% du total.

Des changements dans le processus de fabrication ou l'usage de matériaux défectueux par les sous-traitants de la Société pourraient entraîner des défauts de fabrication graves ou des niveaux de production inférieurs à ceux escomptés, voire inacceptables.

Bien que la Société procède elle-même à des préséries, la plupart de ces problèmes sont par nature difficilement détectables en amont du processus de fabrication et pourraient exiger du temps ainsi que des coûts importants afin d'être corrigés. La Société n'a rencontré, à ce jour, aucun litige ou difficulté majeure avec ses sous-traitants, néanmoins elle ne peut toutefois pas garantir qu'il en sera de même dans le futur. Une production trop faible du sous-traitant ou des défauts, des problèmes d'intégration ou d'autres problèmes de performance dans la fabrication des produits de la Société, une défaillance ou la fin d'un partenariat avec l'un ou plusieurs de ses sous-traitants pourraient notamment entraîner une augmentation des coûts de fabrication ou des ruptures de stocks et avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Dans l'hypothèse où les sous-traitants de la Société ne parviendraient pas à fournir des produits satisfaisants, la Société devrait trouver d'autres sous-traitants, ce qui pourrait prendre du temps et entraîner des coûts supplémentaires. La Société devrait cependant être en mesure de retrouver un sous-traitant capable de réaliser le produit dans un délai raisonnable dans la mesure où la conception, le prototypage et les premières préséries sont réalisés en interne par la Société, les sous-traitants pouvant ainsi directement commencer la phase de production sans passer par la phase de développement.

Géographiquement, les sous-traitants qui réalisent la majeure partie des produits sont situés en France, dans la région de Montpellier, cette proximité avec la Société facilitant un meilleur contrôle desdits sous-traitants par la Société.

La Société envisage de créer des filiales hors de France afin de disposer de commerciaux qualifiés présents localement sur le terrain et capables d'accompagner les distributeurs. Par le biais de ces filiales, la Société souhaite également développer de nouvelles relations avec des sous-traitants locaux afin de mieux satisfaire la demande de ses clients et distributeurs internationaux. La première filiale est opérationnelle aux Etats-Unis depuis l'exercice clos le 30 juin 2016, un processus de qualification de sous-traitants locaux va être engagé dans les prochains mois.

La Société ne peut pas garantir qu'à l'avenir elle ne rencontrera pas des difficultés à établir des relations de confiance avec ces sous-traitants, ce qui pourraient avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

1.1.5. Risques liés aux stocks

Bien qu'organisée selon un modèle "sans usine"(fables), la Société se charge de fournir les matières premières aux sous-traitants chargés de la fabrication de ses produits en s'approvisionnant auprès de multiples fournisseurs dans le monde, notamment en Asie où certains composants, tels que les cartes électroniques, sont directement achetés par la Société.

Au 30 juin 2016, la valeur nette des stocks est de 1.047.499 €, représentant 8,7% du total de bilan. Ce stock est constitué à 70% de matières premières (plastique, cartes électroniques, composants, câbles et piles) et 30% de produits semi-finis.

Malgré une politique d'approvisionnement éprouvée grâce à un savoir-faire acquis depuis l'origine de la Société, il existe un risque de rupture de stock, en cas notamment de retard d'approvisionnement. Dans l'éventualité où la Société ne serait pas en mesure de fournir les matières premières aux sous-traitants du fait d'une rupture de stocks, sa réputation pourrait en être altérée, ce qui pourrait nuire à ses efforts commerciaux et marketing et avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Par ailleurs, en cas de forte dépréciation de ses stocks, la Société pourrait être amenée à passer une provision pour dépréciation de stocks significative, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

1.1.6. Risques liés au réseau de commercialisation

La stratégie de la Société consiste à s'appuyer sur un réseau de partenaires qualifiés lui permettant d'atteindre un plus grand nombre de clients. Sur l'exercice clos le 30 juin 2016, 46% des ventes ont été réalisées par le biais de distributeurs et 54% sont réalisées directement par la Société. Le succès de la commercialisation de la technologie de la Société dépend donc pour partie des ressources financières, de l'expertise et de la clientèle de ses distributeurs.

La Société a en particulier signé le 25 août 2010 un accord de fabrication avec le groupe Thermo Fischer Scientific, le numéro 1 mondial des équipements pour les sciences de la vie concernant le produit Cobalt/Smart-View. Aux termes de ce contrat, la Société fournit au groupe Thermo Fischer Scientific certains produits qu'elle fabrique, lesdits produits étant revendus par le groupe Thermo Fischer Scientific à ses clients sous sa propre marque. La Société a consenti au groupe Thermo Fischer Scientific une exclusivité mondiale (à l'exclusion de la France) sur les marchés pharmaceutiques, des hôpitaux et cliniques, des équipements de laboratoires et de sciences de la vie.

Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2016, la part du chiffre d'affaires résultant du partenariat avec le groupe Thermo Fischer Scientific est d'environ 28%. Au titre de l'exercice précédent, le groupe Thermo Fischer Scientific représentait 32% du chiffre d'affaires.

Les cinq premiers distributeurs représentent 43% du chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice clos au 30 juin 2016.

Bien que la Société entretienne de bonnes relations avec ses partenaires commerciaux, la Société ne peut garantir qu'elle pourra conserver ses distributeurs existants ou conclure de nouveaux contrats de distribution pour couvrir l'ensemble des pays présentant un potentiel de ventes, ni que ces distributeurs disposeront des compétences nécessaires ni qu'ils consacreront les ressources nécessaires au succès commercial des produits de la Société. Bien qu'attentive à la structure financière de ces distributeurs qui sont dans leur immense majorité des acteurs économiques de premier plan, la Société ne peut se prévaloir de leur solvabilité.

Le succès mitigé ou l'échec de ces partenariats pourraient, d'une part, limiter la croissance de la Société dans certaines zones géographiques et, d'autre part, la contraindre à réaliser des investissements commerciaux ou financiers non prévus susceptibles d'affecter de manière défavorable ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

1.1.7. Risque lié à la concurrence

Bien que la Société n'ait pas identifié de concurrent direct « *pure player* » sur l'ensemble de ses marchés actuels ou cibles, les produits développés par la Société se positionnent sur des marchés sur lesquels existent de nombreuses solutions alternatives (capteurs et/ou des systèmes de contrôle de paramètres physiques). La Société se trouve ainsi régulièrement en compétition lors d'appels d'offres avec les sociétés proposant ces produits.

Malgré l'absence de solutions concurrentes aussi performantes que les produits développés par la Société et de concurrent direct « *pure player* », des technologies concurrentes, existantes, en cours de développement ou encore inconnues à ce jour, pourraient, dans un avenir plus ou moins proche, prendre des parts de marché significatives et restreindre la capacité de la Société à commercialiser ses produits avec succès.

Les concurrents de la Société pourraient également mettre au point de nouvelles technologies plus efficaces et/ou moins coûteuses que celles développées par la Société, ce qui pourrait conduire à une baisse de la demande des produits existants de la Société.

Malgré les efforts de la Société pour préserver son positionnement et en particulier pour continuer à améliorer la qualité et le caractère innovant de son offre, la pression concurrentielle pourrait à l'avenir avoir un impact défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Pour répondre à ce risque la Société a mis en place depuis plusieurs années une politique de R&D intense et a recruté en 2016 un chef de produit international afin d'adresser au mieux les marchés cibles.

1.1.8. Risques liés à la clientèle de la Société

Bien que la Société entretienne de bonnes relations avec ses partenaires commerciaux, la Société ne peut ni garantir la pérennité des accords avec ses partenaires ni la réalisation de leurs objectifs de ventes de produits.

Hormis la part représentée par le groupe Thermo Fisher Scientific dans le chiffre d'affaires de la Société, les revenus de la Société sont répartis sur un grand nombre de clients. Ainsi, au cours du dernier exercice clôturé, les 5 premiers clients représentent 41,5% du chiffre d'affaires et les 10 premiers 49% du chiffre d'affaires.

Afin d'apprécier de manière pertinente ces contributions, il est précisé que pour l'exercice clos le 30 juin 2016, les deux premiers clients sont des distributeurs ayant eux-mêmes réalisés leur chiffre d'affaires auprès de plusieurs clients finaux (concernant la dépendance vis-à-vis des distributeurs, voir le paragraphe 1.1.6 « Risques liés au réseau de commercialisation » du présent document).

La perte d'un client important (notamment Thermo Fisher Scientific), une réduction importante du chiffre d'affaires ou un problème de recouvrement de créances clients avec l'un ou plusieurs d'entre eux pourraient avoir un impact défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

1.2. Les risques liés à l'organisation de la Société

1.2.1. Risque de dépendance à l'égard des dirigeants "hommes clés"

Le capital humain est un des facteurs essentiels de la pérennité et du développement de la Société. Le succès de la Société dépend notamment de l'implication et de l'expertise de ses dirigeants, de ses commerciaux et de son personnel scientifique. Laurent Rousseau, fondateur, actionnaire majoritaire et actuel dirigeant de la Société bénéficie d'une très grande expérience du marché sur lequel la Société exerce son activité.

Depuis la création de la Société, Laurent Rousseau a su s'entourer d'une équipe aux compétences variées permettant de limiter la dépendance de la Société à des individualités. Depuis vingt-quatre mois cette politique a été intensifiée notamment à travers le recrutement de top managers sur les fonctions finances et commerces et le renforcement du middle-management.

La Société n'a pas souscrit d'assurance dite « homme clé ». Le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés de la Société pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et avoir par conséquent un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Afin de limiter ce risque, la Société a commencé à mettre en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail (clauses de non-concurrence, de non débauchage, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité) et des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunérations variables en fonction de la performance et d'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Les assemblées générales du 17 novembre 2014 puis du 27 novembre 2015 ont approuvé plusieurs résolutions mettant en place des délégations financières autorisant l'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est précisé que la dilution potentielle maximum résultant de la mise en place de ces plans est de 10,3%.

Le conseil d'administration du 3 décembre 2014 a décidé l'attribution d'une partie de ces valeurs mobilières donnant accès au capital dont les conditions sont détaillées à la section. La dilution potentielle résultant de l'attribution de ces valeurs mobilières donnant accès au capital est de 6,3%.

Enfin, la Société, dans le cadre de son développement futur, sera amenée à recruter de nouveaux cadres et du personnel expérimenté. La Société pourrait éprouver des difficultés à attirer de tels profils à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

1.2.2. Risques liés à la gestion de la croissance

Compte tenu de son plan de développement, la Société sera obligée d'adapter sa structure organisationnelle, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

A cet effet, la Société devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés qualifiés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- gérer la sous-traitance d'une production accrue de ses produits ; et
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants.

L'incapacité de la Société à gérer la croissance ou la survenance de difficultés rencontrées pendant cette expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

1.2.3. Risque de difficultés dans l'intégration d'éventuelles acquisitions

Afin d'accélérer sa stratégie de développement, la Société pourrait envisager de réaliser des opérations de croissance externes en fonction des opportunités qui se présenteront à elle.

Aucune garantie ne peut cependant être donnée sur le fait que la Société parviendra à intégrer avec succès les entreprises ou technologies acquises, tout en maintenant de bonnes relations avec le personnel des entités ainsi acquises et en dégagant des synergies créatrices de valeur. De telles opérations impliquent par ailleurs un certain nombre de risques liés à l'impossibilité de dégager les synergies escomptées, au maintien de normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à l'apparition de passifs ou de coûts non prévus ou encore à la réglementation applicable à de telles opérations. Enfin, la Société pourrait avoir à financer une partie de ces acquisitions ou investissements en contractant des emprunts ou en émettant des titres de capital, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et se voir imposer des restrictions ou avoir un effet dilutif pour les actionnaires de la Société.

D'éventuelles difficultés dans l'intégration de futures acquisitions pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

1.3. Les risques juridiques et fiscaux

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques et fiscaux et de la conformité de son activité à son cadre réglementaire (e.g. autorisations de commercialisation, assurances, propriété intellectuelle). A cet égard, la Société peut faire appel à des intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches. Ainsi, la Société recourt notamment à des consultants, distributeurs ou représentants réglementaires locaux pour la soumission des dossiers de certifications auprès de certaines autorités réglementaires locales, à des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle pour le dépôt et l'instruction des dossiers, ou encore à des courtiers en assurance. La Société ne peut cependant exclure le fait que les autorités compétentes considèrent que la Société n'est pas en conformité avec toute loi ou réglementation en vigueur en France et dans les autres pays dans lesquels la Société conduit ses activités. En cas de procédures engagées par les autorités compétentes, la défense de la Société lors de ces procédures pourrait prendre du temps et se révéler coûteuse. Toute condamnation de la Société à l'issue de telles procédures, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

1.3.1. Risques liés à la propriété intellectuelle

1.3.1.1. Risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle de la Société

La Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir une protection adéquate de ses droits de propriété intellectuelle et, par là-même, perdre son avantage technologique et concurrentiel.

La Société s'appuie entre autre, pour protéger ses produits innovants et sa technologie, sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des demandes de brevets, des marques et des demandes de marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire, protégés par des accords de confidentialité ou autres contrats. Cependant, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie de la Société.

En 2003, la Société a initié une stratégie de dépôt de brevets, en procédant au dépôt de la demande de brevet du Cobalt I. La Société ayant volontairement cessé de payer les frais de maintien de ce brevet, celui-ci a expiré. Depuis 2014, la Société a décidé de réactiver une politique plus offensive de dépôt de brevets. Ainsi, deux brevets ont été déposés au cours du mois de novembre 2014 :

- l'un relatif à un dispositif connecté sécurisé et procédé de sécurisation d'un dispositif connecté applicable aux produits en cours de développement mais également aux futurs produits ;
- l'autre relatif à un procédé de gestion d'un dispositif connecté lors d'une phase de transport, et dispositif connecté mettant en œuvre un tel procédé applicable aux produits en cours de développement mais également aux futurs produits.

La Société n'a pas déposé de nouvelle demande de brevet entre janvier et juin 2015.

A la connaissance de la Société, le délai moyen pour la délivrance de brevets dans son domaine d'activité est de l'ordre d'environ 27 mois après le dépôt de la demande de brevet.

Les demandes de brevets que la Société a déposées et qui protègent sa technologie ont une durée limitée. Ces demandes de brevets, effectuées en France, offriront, si elles aboutissent, une protection d'une durée de 20 ans à compter de la date de dépôt des demandes de brevets. La Société consacre d'importants efforts financiers et humains à la protection de sa technologie et met en œuvre des moyens communément utilisés dans l'industrie (tel que le dépôt de résultats complémentaires permettant d'étendre une ou plusieurs revendications d'un brevet) pour prolonger la protection de sa technologie au-delà de cette période sans pour autant qu'elle puisse en garantir le résultat.

La Société dépose par ailleurs régulièrement des marques. Ces marques sont enregistrées ou en cours d'examen et n'ont pas fait l'objet de litige. A l'occasion du dépôt de l'une de ses marques dans un pays où elle n'est pas couverte, la Société pourrait constater que la marque en question n'est pas disponible dans ce pays. Une nouvelle marque devrait alors être recherchée pour le pays donné.

La Société pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de brevets ou de marques actuellement en cours d'examen/d'enregistrement.

De plus, la délivrance d'un brevet ou d'une marque n'en garantit pas sa validité, ni son opposabilité. En effet, les concurrents de la Société pourraient à tout moment contester avec succès la validité ou l'opposabilité des demandes de brevet, marques ou demandes de marques de la Société devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue des dites contestations, pourrait réduire leur portée, aboutir à leur invalidité ou permettre leur contournement par des concurrents. En conséquence, les droits de la Société sur ses demandes de brevets, ses marques et ses demandes de marques pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence.

Ainsi, la Société ne peut pas garantir de manière certaine que :

- les demandes d'enregistrement de brevets et de marques de la Société qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de brevets et de marques ; et
- les brevets et les marques délivrés à la Société ne seront pas contestés ou invalidés.

Le caractère exclusif conféré par les droits de propriété intellectuelle à la Société pourrait ainsi être contourné par des tiers/concurrents de la Société.

La Société ne peut pas garantir que sa technologie et les produits développés à partir de sa technologie, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégés contre les concurrents et ne pourront être usurpés ou contournés par ces derniers. En effet, dans les contrats conclus par la Société, celle-ci peut être amenée à fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire, protégés ou non par des brevets, et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, sa technologie ou ses produits.

La Société cherche à limiter la communication d'éléments clef de son savoir-faire à des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'elle entretient avec ceux-ci et elle s'assure contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialités. La Société ne peut cependant garantir que ces tiers respectent ces accords, que la Société sera informée d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'elle pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice subi.

Ainsi, la Société ne peut pas garantir de manière certaine :

- que son savoir-faire et ses secrets commerciaux ne pourront être usurpés ou contournés ;
- que les concurrents de la Société n'ont pas déjà développé une technologie ou des produits semblables à ceux de la Société ;
- que l'étendue de la protection conférée par les brevets et les marques est suffisante pour protéger la Société face à la concurrence et aux brevets et marques des tiers couvrant des produits ou dispositifs similaires ; et

- qu'aucun cocontractant ne revendiquera le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats de la Société ;
- que des salariés de la Société ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé.

Il ne peut être exclu que la Société intente ou fasse l'objet d'actions judiciaires.

La Société ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets antérieurs appartenant à des tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à l'encontre de la Société.

La Société ne peut pas non plus garantir qu'il n'existe pas de droits de marques antérieurs d'un tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à son encontre.

Les noms de domaine de la Société pourraient également faire l'objet, de la part d'un tiers qui aurait des droits de marques antérieurs, d'une procédure UDRP* (*Uniform Dispute Resolution Policy*) ou d'une action en contrefaçon. A ce jour, aucune action de cette nature n'a été entreprise par un tiers, ce qui permet de considérer que les risques sont limités.

La protection par la Société de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, coût qui pourrait augmenter, notamment si des actions en justice devaient être introduites par la Société pour faire valoir ses droits. Outre ces coûts, si une action en justice devait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété intellectuelle de la Société, de protéger ses secrets commerciaux ou son savoir-faire ou de déterminer la validité et l'étendue de ses droits de propriété intellectuelle, celle-ci pourrait influencer négativement sur le résultat et la situation financière de la Société et ne pas apporter la protection recherchée.

De même, surveiller l'utilisation non autorisée des produits et de la technologie est difficile, et la Société ne peut être certaine qu'elle pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de sa technologie, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins bien protégés.

Ainsi, la Société ne peut pas garantir de manière certaine que ses produits ne contrefont pas des brevets ou des marques appartenant à des tiers ou que la Société n'intentera pas de contentieux judiciaire afin de faire valoir le monopole conféré par ses marques, ses brevets ou ses noms de domaine en justice.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

1.3.1.2. Risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité des informations de la Société et de son savoir-faire

Si la Société veille à assurer la confidentialité de ses informations et son savoir-faire, notamment au moyen de clauses insérées dans les contrats la liant à des tiers, elle ne peut garantir pour autant l'absence de violation de cette obligation de confidentialité par ses cocontractants.

De même, si la Société protège ses droits de propriété intellectuelle, intimement liés à son-savoir-faire, notamment au moyen de dépôts de brevets ou d'une protection physique, elle ne peut garantir que ses droits et son savoir-faire ne feront pas l'objet d'une violation, d'une usurpation ou d'un contournement par des tiers.

1.3.2. Risques liés à l'environnement réglementaire

La Société doit adapter ses produits aux normes internationales applicables à chacun de ses clients.

L'homologation radiofréquence selon les normes en vigueur dans chaque pays est un préalable à toute vente dans le pays concerné. Ainsi, les Etats-Unis d'Amérique exigent la qualification par la *Federal Communications Commission* (FCC) des moyens de communication radio, le Canada exige l'homologation IC (Industrie Canada) et la Chine, l'Inde et le Brésil ont également leurs propres normes. Quant à l'Europe, les réseaux de capteurs sans fil doivent satisfaire aux exigences de la norme CE. Ces homologations prennent du temps et nécessitent un savoir-faire spécifique et peu répandu. Une homologation d'un produit aux Etats-Unis d'Amérique peut prendre jusqu'à une année.

Les coûts d'homologation des produits sont variables et dépendent de la zone géographique ciblée. Ces coûts peuvent varier de 10 k€ pour la couverture d'un seul pays à 150 k€ pour une couverture au niveau mondial.

Même si, dans le cadre de son activité, la Société essaie d'anticiper l'évolution de la législation ou les changements de normes ou de réglementations applicables dans les états dans lesquels elle commercialise ou envisage de commercialiser ses produits, de nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation des produits de la Société en cas de retrait ou de suspension des autorisations de commercialisation ou la ralentir.

De manière générale, les activités, le fonctionnement et les décisions sociales de la Société sont soumis au risque de changement de législation, de politique fiscale et de réglementation.

Ces changements dans la législation, la politique fiscale et la réglementation applicables à la Société seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

1.3.3. Risques fiscaux

La Société bénéficie du dispositif du crédit impôt recherche ("CIR"), qui est une mesure générique de soutien aux activités de recherche et développement des entreprises et du dispositif du crédit d'impôt innovation ("CII") pour ses projets innovants. Les entreprises qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental peuvent bénéficier du CIR en les déduisant de leur impôt sous certaines conditions.

Les dépenses ouvrant droit au CIR incluent notamment les salaires et traitements, consommables, prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés), et frais de propriété intellectuelle se rapportant à des projets de recherche et de développement éligibles au régime du CIR.

La Société a depuis sa création fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux portant notamment sur l'éligibilité des projets de R&D aux dispositifs de CIR et CII, ainsi que sur la justification des dépenses attachées à ces projets.

Au 30 juin 2016, l'ensemble des dépenses déclarées par la société au titre du CIR et du CII antérieures à l'année 2015 ont été validées et remboursées par l'administration fiscales ou ont fait l'objet d'une reprise dans les comptes clos au 30 juin 2016.

1.3.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage

A l'exception des litiges liées au CIR et CII qui ont été fermés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, la Société n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent

rapport, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, pas plus, à la connaissance de la Société, que la Société n'est menacé d'une telle procédure à la date d'enregistrement du présent document de base.

1.4. Risques de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. Au 30 juin 2016, les disponibilités détenues par la Société étaient essentiellement placées en dépôts à terme, rémunérés.

Par ailleurs, le risque de crédit lié à la trésorerie n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes

1.5. Risques de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance en associant des augmentations de capital, l'obtention de subventions et d'aides publiques à l'innovation et le recours à de l'endettement bancaire et à l'affacturage. La Société bénéficie également du dispositif fiscal du Crédit Impôt Recherche et du Crédit Innovation au regard de ses activités de recherche et développement.

En janvier 2015, la Société a réalisé dans le cadre de son introduction en bourse sur le le marché Alternext d'Euronext Paris, une levée de fonds de 8.987.625 euros,

Au 30 juin 2016, la trésorerie nette (disponibilités, VMP - endettement bancaire - avances conditionnées) est de 4.982.227 euros dont :

- 6.582.726 euros de disponibilités et valeurs mobilières de placement
- 345.499 euros d'endettement bancaire (y compris intérêts courus)
- 1.255.000 euros d'avances conditionnées.

L'endettement bancaire hors intérêts courus s'élève à 338.682 euros au 30 juin 2016 :

Etablissement	Date de souscription	Durée	Montant initial en €	Solde au 30/06/2016
Banque Populaire du Sud	13/06/2013	5 ans	172 000	71 429
Banque Populaire du Sud	05/12/2014	5 ans	270 000	192 009
B.N.P Paribas	17/12/2051	3 ans	90 000	75 244
TOTAL			532 000	338 682

Il n'existe pas de conventions financières à respecter par la Société pour l'ensemble de ses contrats bancaires.

Un nantissement sur le fonds de commerce, a été donné en garantie du prêt de 70 k€ contracté auprès de la Banque Populaire du Sud.

La Société fait appel à une société d'affacturage depuis plusieurs années. Le montant des créances cédées et non recouvrées au 30 juin 2016 est de 931 k€.

La Société bénéficie d'avances conditionnées pour un montant de 1.255.000 euros au 30 juin 2016 (hors assurance Coface) :

en €	Date de souscription	Durée	Montant initial en €	Montant perçu en €	Solde au 30/06/2016
Oséo Innovation 2*	22/11/2010	6 ans	300 000	285 000	30 000
Aide stratégique régionale	25/01/2011	5 ans	300 000	300 000	135 000
Oséo Innovation 3*	24/04/2013	6 ans	150 000	142 500	90 000
Prêt BPI InnovAtion	10/11/2015	Différé de 2 ans puis 4 ans	1 000 000	946 000	946 000
TOTAL			1 750 000	1 673 500	1 201 000

A noter que pour Oséo retient 5% des montants accordés à titre de garantie reversés à la fin du contrat lorsque celui-ci est entièrement remboursé.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

1.6. Les risques de marché

1.6.1. Risque de taux

A la clôture de l'exercice au 30 juin 2016, l'ensemble des financements bancaires sont à taux fixes, la Société n'est donc pas sujette à une variation défavorable des taux d'intérêt. Sur ses dépôts à terme, la société reste soumise à un risque de taux limité.

1.6.2. Risque de change

La Société est exposée à un risque de change inhérent à une partie de ses approvisionnements facturés en dollar US.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

Aucune couverture n'a été mise en place au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016 relativement à ces opérations. A ce stade, la mise en place d'une couverture n'est pas envisagée dans la mesure où le chiffre d'affaires attendu en zone dollar devrait correspondre au poids des achats en dollar et conduire à une position nette quasiment fermée sur cette devise. Cette position pourrait évidemment être revue au regard de l'activité.

Les flux dans d'autres devises ne sont pas significatifs à ce jour.

1.6.3. Risque sur actions et autres instruments financiers

A la date du présent document, la Société ne détient aucune participation dans des sociétés cotées et n'est, par conséquent, pas exposée à un risque sur actions.

1.7. Assurance et couverture des risques

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles ses activités.

Le Société ne peut toutefois garantir qu'elle sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait la conduire,

notamment au fur et à mesure de son développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et/ou à assumer un niveau de risque plus élevé.

Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils sont couverts par ces polices d'assurances, pourrait sérieusement affecter les activités de la Société et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Le total des primes versées au titre de l'ensemble des polices d'assurances de la Société relevant de l'exploitation s'est élevé à 44.576 € au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, 45.901 € au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Les principales polices dont bénéficie à ce jour la Société sont les suivantes, tous les contrats sont renouvelables annuellement par tacite reconduction :

Police	Assureur	Plafond de garantie	Expiration
Responsabilité civile professionnelle exploitation	Chubb	Tous dommages confondus y compris corporels : 8.000.000 € par sinistre Faute inexcusable : 1.500.000 € par année d'assurance Dommages matériels et immatériels : 1.500.000 € par sinistre dont : - Responsabilité civile vol par préposé : 30.000 € - Dommages immatériels non consécutifs : 500.000 € par année d'assurance Atteinte à l'environnement accidentelle (hors site soumis à autorisation) : 800.000 € par année d'assurance	30/06/2016
Responsabilité civile professionnelle après livraison	Chubb	Tous dommages confondus y compris corporels : 2.000.000 € par année d'assurance dont - Dommages immatériels non consécutifs et responsabilité civile professionnelle 2.000.000€ y compris o Malveillance informatique incluant virus o Dommages aux bien confiés et frais de reconstitution de base de données	30/06/2016
Responsabilité civile des dirigeants	AIG	800.000 € par période d'assurance	30/06/2016
Assurance des locaux	Allianz	Incendie et évènements assimilés, resp. civile incendie, grêle, neige, assistance à concurrence de 1 200 000€ en sus : - Garantie archives, moules, autres supports d'information : 50.000 € - Garantie fonds et valeurs : 8.000€ Dégâts des eaux, responsabilité civile dégâts des eaux à concurrence de 250 000€ pour le contenu avec en sus : - Garantie archives, moules, autres supports d'information : 50.000 € - Garantie fonds et valeurs : 8.000€ Dommages électriques à concurrence de 50.000 € Pertes d'exploitation à concurrence de 3.000.000 €	30/06/2016

ANNEXE 2

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013	2011/2012
	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>
<u>I - Capital en fin d'exercice</u>					
a) Capital social.	289 463	289 463	158 000	158 000	158 000
b) Nombre d'actions émises ¹	2 894 625	2 894 625	6 320	6 320	6 320
c) Nombre d'actions susceptibles d'être émises (Options, BSA)	182 000	183 000			
<u>II - Opérations et résultats de l'exercice</u>					
a) Chiffre d'affaires hors-taxes.	6 099 299	5 182 699	4 630 844	3 714 309	3 270 913
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	-651 762	281 062	829 825	426 998	456 413
c) Impôts sur les bénéfices.	-124 539	127 643	80 052	-66 579	-107 775
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice.	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	-1 121 465	-180 729	416 977	199 791	187 525
f) Résultat distribué.	0	0	0	0	0
<u>III - Résultats par action¹</u>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.	-0,18	0,05	118,64	78,10	89,27
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	-0,39	-0,06	65,98	31,61	29,67
c) Dividende attribué à chaque action (net).	0	0	0	0	0
<u>IV - Personnel</u>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.	54	42	34	30	29
b) Montant de la masse salariale de l'exercice.	2 297 402	1 771 582	1 280 251	1 043 983	960 985
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales etc.).	982 523	778 182	530 802	441 407	408 153

¹ augmentation de capital par incorporation de réserves et division du nominal par 300, en novembre 2014, faisant passer le nombre d'actions de 6.320 à 1.896.000, puis émission en janvier et février 2015, de 998.625 actions nouvelles. Pour être comparables, les résultats historiques par action doivent être divisés par 300.

ANNEXE 3

Tableau des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

	<u>Objet de la délégation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration</u>
<p>Assemblée générale du 17 novembre 2014</p> <p>*plafond global commun à toutes les délégations</p> <p>Les autorisations à l'effet d'octroyer des options, des actions gratuites et des BSA ont été renouvelées par l'AG du 27 novembre 2015. En conséquence les autorisations consenties par l'assemblée générale du 17 novembre 2014 ne sont plus en vigueur.</p> <p>Le conseil d'administration a attribué un total de 181.000 options de souscription d'actions au cours de ses séances des 3 décembre 2014 (180.000 options) et 13 mai 2015 (1.000 options). Les 1.000 options attribuées par le conseil d'administration dans sa séance du 13 mai 2015 sont caduques.</p> <p>Le conseil d'administration lors de sa séance du 13 mai 2015 a décidé l'émission, au profit de Madame Anne Binder, de 2.000 bons de souscription d'actions.</p>			
24 ^{ème} résolution	<p>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires – Plafond nominal : 189.600*</p> <p>(articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)</p>	<p>17 janvier 2017 (26 mois)</p>	<p>Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation</p>
25 ^{ème} résolution	<p><i>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public – Plafond nominal : 189.600 €* </i></p> <p>(articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-135-1,</p>	<p>17 janvier 2017 (26 mois)</p>	<p>Le conseil, lors de sa séance du 23 janvier 2015, a décidé d'augmenter le capital moyennant l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public, de 958.334 actions nouvelles représentant une augmentation de capital social d'un montant nominal de 95.833,40 euros au prix de 9 euros l'une, soit 0,10 euro de valeur nominale et 8,90 euros de prime d'émission</p>

	<u>Objet de la délégation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration</u>
26 ^{ème} résolution	<p><i>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier – Plafond nominal : 189.600 €* (articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-135-1, L. 225-136, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)</i></p>	<p>17 janvier 2017 (26 mois)</p>	<p>Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation</p>
27 ^{ème} résolution	<p><i>Délégation au conseil à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations susvisées (articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-135-1 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)</i></p>	<p>17 janvier 2017 (26 mois)</p>	<p>Le conseil, lors de sa séance du 26 février 2015, a décidé, en complément de l'augmentation de capital par offre au public décidée le 23 janvier 2015, d'augmenter le capital moyennant l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public de 40.291 actions nouvelles représentant une augmentation de capital de 4.029,10 euros prix de 9 euros l'une, soit 0,10 euro de valeur nominale et 8,90 euros de prime d'émission.</p>
29 ^{ème} résolution	<p><i>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres – Plafond nominal : 189.600 € (articles L. 225-129, L. 225-129-2, et L. 225-130 du code de commerce)</i></p>	<p>17 janvier 2017 (26 mois)</p>	<p>Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation</p>

	<u>Objet de la délégation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration</u>
Assemblée générale du 27 novembre 2015 *plafond global commun à toutes les autorisations			
5 ^{ème} résolution	<i>Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions</i> <i>(article L. 225-209 du code de commerce)</i> <i>Prix d'achat maximum : 27 euros</i> <i>Plafond : 3.000.000 d'euros</i>	27 mai 2017 <i>(18 mois)</i>	Utilisation dans le cadre du contrat de liquidité (cf. paragraphe spécifique)
6 ^{ème} résolution	<i>Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de réduire le capital par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions par la Société</i> <i>(article L. 225-209 du code de commerce)</i>	27 mai 2017 <i>(18 mois)</i>	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016
7 ^{ème} résolution	<i>Autorisation consentie au conseil en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société</i> <i>Nombre maximum d'actions : 100.000 actions*</i> <i>(articles L. 225-177 à L.225-185 et L.225-181, L 228-99-3, R 228-91 du code de commerce)</i>	27 janvier 2019 <i>(38 mois)</i>	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016

	<u>Objet de la délégation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration</u>
8 ^{ème} résolution	<p><i>Autorisation consentie au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions de préférence de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription : 100.000 actions*</i></p> <p><i>(articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce)</i></p>	<p>27 janvier 2019 (38 mois)</p>	<p>Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016</p>
9 ^{ème} résolution	<p><i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales</i></p> <p><i>Nombre maximum de BSA : 20.000*</i></p> <p><i>(articles L. 225-138-I, L. 228-91 et L. 225-132 et L. 228-98, L. 228-99 et L. 228-102 et L. 228-103 du code de commerce)</i></p>	<p>27 mai 2017 (18 mois)</p>	<p>Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016</p>

Oceasoft

Exercice clos le 30 juin 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Oceasoft

Exercice clos le 30 juin 2016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Oceasoft, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 5.3.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note 5.3.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

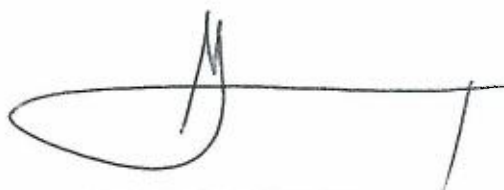
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier, le 28 octobre 2016

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Marie-Thérèse Mercier



**Société Anonyme au capital de 289.462,50 euros
réparti en 2.894.625 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune**

**Siège social : 720, rue Louis Lépine
34 000 Montpellier
425 014 180 RCS Montpellier**

**COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016**

1.	BILAN AU 30 JUIN 2016 – ACTIF	3
2.	BILAN AU 30 JUIN 2016 – PASSIF.....	4
3.	COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2016.....	5
4.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	6
5.	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	7
5.1.	Présentation de la Société et faits significatifs de l'exercice clos le 30 juin 2016	7
5.2.	Evènements postérieurs à la clôture	8
5.3.	Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	8
5.3.1.	Immobilisations incorporelles	9
5.3.2.	Immobilisations corporelles	9
5.3.3.	Immobilisations financières	10
5.3.4.	Stocks.....	10
5.3.5.	Créances.....	10
5.3.6.	Disponibilités	10
5.3.7.	Subventions et avances conditionnées	10
5.3.8.	Provisions pour risques et charges	11
5.3.9.	Engagements envers les salariés.....	11
5.3.10.	Opérations en devises.....	12
5.3.11.	Dettes.....	12
5.3.12.	Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	12
5.3.13.	Crédit d'impôt	12
5.3.14.	Résultat par action	13
5.4.	Notes relatives au bilan	14
5.4.1.	Immobilisations incorporelles et amortissements	14
5.4.2.	Immobilisations corporelles et amortissements	14
5.4.3.	Immobilisations financières	15
5.4.4.	Stocks et en-cours.....	15
5.4.5.	Etat des créances par échéances	16
5.4.6.	Produit à recevoir comptabilisés au bilan	16
5.4.7.	Autres fonds propres	17
5.4.8.	Provisions et Dépréciations	17
5.4.9.	Dettes financières.....	17
5.4.10.	Etat des dettes d'exploitation par échéances	18
5.4.11.	Charges à payer.....	18
5.4.12.	Capital social.....	18
5.4.13.	Instruments financiers donnant accès au capital.....	18
5.4.14.	Actions Propres	19
5.4.15.	Variation des capitaux propres.....	19
5.4.16.	Entreprises liées.....	19
5.5.	Notes relatives au compte de résultat	20
5.5.1.	Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique	20
5.5.2.	Autres produits	20
5.5.3.	Charges de personnel	20
5.5.4.	Résultat financier.....	21
5.5.5.	Résultat exceptionnel	21
5.5.6.	Impôts sur les bénéfices.....	21
5.6.	Engagements hors bilan.....	23
5.7.	Effectif moyen.....	23
5.8.	Rémunération des organes de direction.....	23
5.9.	Filiales et participations.....	24
5.10.	Honoraires des commissaires aux comptes	24

1. BILAN AU 30 JUIN 2016 – ACTIF

(montants exprimés en euros)	Brut au 30/06/2016	Amort. et dépréciations	Net au 30/06/2016	Net au 30/06/2015	Variation	
					Abs	%
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement	1 759 207	1 350 063	409 144	547 253	-138 109	
Concessions, brevets et droits assimilés	386 003	208 166	177 838	219 637	-41 799	
Fonds commercial	39 907		39 907	39 907	0	
Immobilisations incorporelles en cours	593 297		593 297	201 213	392 084	
Immobilisations incorporelles	2 778 414	1 558 229	1 220 185	1 008 010	212 175	21%
Installations techniques, matériel et outillage	287 929	185 108	102 821	102 077	744	
Autres immobilisations corporelles	350 682	111 579	239 103	41 363	197 740	
Immob. en cours / Avances et acomptes			0	0	0	
Immobilisations corporelles	638 611	296 687	341 924	143 440	198 484	138%
Participations et créances rattachées	11 837		11 837	11 837	0	
Autres immobilisations financières	283 118	9 433	273 685	229 177	44 508	
Immobilisations financières	294 955	9 433	285 522	241 014	44 508	18%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 711 980	1 864 348	1 847 631	1 392 464	455 167	33%
Matières premières et autres approv.	789 463	51 236	738 227	770 520	-32 293	
Produits intermédiaires et finis	309 272		309 272	319 394	-10 122	
Stocks	1 098 735	51 236	1 047 499	1 089 914	-42 415	-4%
Clients et comptes rattachés	956 761	21 579	935 181	768 619	166 562	
Fournisseurs débiteurs	23 653		23 653	16 321	7 332	
Personnel	4 200		4 200	1 900	2 300	
Etat, Impôts sur les bénéfices	795 923		795 923	655 423	140 500	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	188 333		188 333	101 669	86 664	
Autres créances	488 614		488 614	201 351	287 263	
Divers			0	0	0	
Créances	2 457 483	21 579	2 435 903	1 745 283	690 620	40%
Valeurs mobilières de placement	3 795 365	68 969	3 726 396	3 974 219	-247 823	
Disponibilités	2 856 330	0	2 856 330	3 483 216	-626 886	
Trésorerie	6 651 695		6 582 726	7 457 435	-874 709	-12%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 207 913	141 785	10 066 128	10 292 632	-226 504	-2%
Charges constatées d'avance	93 761	0	93 761	152 588	-58 827	
Ecarts de conversion - Actif	2 516	0	2 516	0	2 516	
Comptes de régularisation	96 277	0	96 277	152 588	-56 311	-37%
TOTAL ACTIF	14 016 169	2 006 133	12 010 036	11 837 684	172 352	1%

2. BILAN AU 30 JUIN 2016 – PASSIF

<i>(montants exprimés en euros)</i>	30/06/2016	30/06/2015	Variation	
			Abs	%
Capital social ou individuel	289 463	289 463	0	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	8 308 160	8 308 160	0	
Bons de souscription d'actions	1 800		1 800	
Réserve légale	15 800	15 800	0	
Autres réserves	890 062	890 062	0	
Report à nouveau	-180 729	0	-180 729	
Résultat de l'exercice	-1 121 465	-180 729	-940 736	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 203 090	9 322 757	-1 119 666	-12%
Avances conditionnées	1 255 000	405 000	850 000	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	1 255 000	405 000	850 000	210%
Provisions pour risques	48 114	78 844	-30 730	
Provisions pour charges	212 824	153 857	58 967	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	260 938	232 701	28 237	12%
Emprunts bancaires	345 499	387 588	-42 089	
Découverts et concours bancaires		736	-736	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	345 499	388 324	-42 825	-11%
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	13 446	6 483	6 963	107%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	885 679	686 574	199 105	29%
Personnel	381 347	267 994	113 353	
Organismes sociaux	279 194	243 568	35 626	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	174 243	132 394	41 849	
Autres dettes fiscales et sociales	61 900	24 280	37 620	
Dettes fiscales et sociales	896 684	668 236	228 448	34%
Autres dettes	21 911	18 086	3 825	
Produits constatés d'avance	127 790	109 523	18 267	
TOTAL DETTES	2 291 008	1 877 226	413 782	22%
Ecarts de conversion - Passif		0	0	
TOTAL PASSIF	12 010 036	11 837 684	172 353	1%

3. COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2016

<i>Montants exprimés en euros</i>	du 01/07/2015	du 01/07/2014	Variation	
	au 30/06/2016	au 30/06/2015	Abs.	%
Ventes de biens	3 811 070	3 121 238	689 831	
Prestations de services	2 288 230	2 061 461	226 769	
Chiffre d'affaires net	6 099 299	5 182 699	916 600	18%
Production immobilisée	507 707	360 971	146 736	
Subventions d'exploitation	705	68 333	-67 628	
Reprises sur provisions et transferts de charges	91 786	41 757	50 029	
Autres produits	1 904	42	1 862	
Total Produits d'exploitation	6 701 402	5 653 802	1 047 600	19%
Achats de marchandises	19 475	10 951	8 524	
Achats de matières premières	1 594 800	1 338 880	255 920	
Variation de stock	17 199	(21 312)	38 511	
Marge brute hors sous-traitance	4 467 826	3 854 180	613 646	16%
Autres achats et charges externes	2 151 367	1 317 178	834 189	
Impôts, taxes et vers. assim.	142 021	81 973	60 048	
Salaires et Traitements	2 297 402	1 771 582	525 820	
Charges sociales	982 523	778 182	204 341	
Amortissements et provisions	649 526	423 653	225 873	
Autres charges	14 417	6 331	8 086	
Résultat d'exploitation	-1 167 328	-53 616	-1 113 712	ns
Produits financiers	28 152	11 118	17 034	
Charges financières	120 355	117 607	2 748	
Résultat financier	(92 203)	(106 489)	14 286	-13%
Résultat courant	-1 259 531	-160 105	-1 099 427	ns
Produits exceptionnels	62 658	124 000	-61 342	
Charges exceptionnelles	49 130	16 981	32 149	
Résultat exceptionnel	13 528	107 019	(93 491)	-87%
Impôts sur les bénéfices	(124 539)	127 643	(252 182)	
Résultat de l'exercice	-1 121 465	-180 729	-940 736	ns
<i>Nombre d'actions</i>	2 894 625	2 894 625		
<i>Résultat par action</i>	-0,39	-0,06		
<i>Nombre d'actions potentielles</i>	3 076 625	3 077 625		
<i>Résultat dilué par action</i>	-0,39	-0,06		

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>Montants exprimés en euros</i>	du 01/07/2015 au 30/06/2016	du 01/07/2014 au 30/06/2015
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	(1 167 328)	(53 616)
<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
+ Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	562 238	420 265
= Résultat brut d'exploitation	(605 090)	366 649
<i>Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation</i>		
+/- Variation des stocks	42 415	(17 924)
+/- Variation des créances d'exploitation	(491 293)	(450 932)
+/- Variation des dettes d'exploitation	449 644	430 445
= Flux net de trésorerie d'exploitation	(604 325)	328 238
<i>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité</i>		
- Frais financiers	(65 047)	(83 112)
+ Produits financiers	19 267	11 118
- Impôts sur les sociétés	76 718	(139 435)
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	(29 667)	(16 981)
+ Produits exceptionnels liés à l'activité		
- Variation des autres créances liées à l'activité	(92 679)	(52 837)
+ Variation des autres dettes liées à l'activité		(141)
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	(695 733)	46 850
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(60 500)	(261 736)
- Immobilisation de frais de R&D	(538 402)	(415 281)
-Acquisition d'immobilisations corporelles	(310 337)	(64 312)
+ Cessions d'immobilisations	1 444	
+/- Variations des immobilisations financières	(44 508)	(198 016)
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements		
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'Investissement (B)	(952 303)	(939 345)
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital en numéraire	-	8 987 625
+ BSA exercés	1 800	
- Frais d'introduction en bourse	-	(997 181)
- Dividendes versés		
+ Emissions d'emprunts	1 090 000	270 000
- Remboursements d'emprunts	(282 941)	(306 452)
+/- Variation des comptes courants d'associés	6 963	3 184
+ Subventions d'investissements reçues		
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement	(42 611)	(34 495)
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	773 211	7 922 681
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	(874 825)	7 030 186
+ Trésorerie d'ouverture	7 456 699	426 513
= Trésorerie de clôture	6 581 874	7 456 699

5. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

5.1. Présentation de la Société et faits significatifs de l'exercice clos le 30 juin 2016

La Société conçoit, développe et commercialise des systèmes de capteurs connectés qui permettent à ses clients de mesurer et de contrôler différents paramètres physiques, ayant vocation à améliorer leur process de fabrication et de stockage, ou à assurer la traçabilité de ses données dans le cas d'activités réglementées.

Ses deux marchés principaux sont les industries de la santé et la chaîne agroalimentaire, qui connaissent, dans le domaine des produits et services proposés par Oceasoftware, une forte croissance. La politique commerciale de la Société consiste prioritairement à développer un réseau de distributeurs, en ne gardant qu'un nombre limité de grands comptes en direct.

La société, depuis sa création, veille à développer des solutions innovantes, et à maintenir son avance technologique par rapport à ses concurrents. Sa stratégie consiste à s'appuyer sur une équipe de recherche et développement forte, à rechercher les meilleurs fournisseurs de composants, et à sous-traiter la fabrication des produits.

Au-delà de son savoir-faire dans la conception de systèmes innovants (capteurs, radiofréquence, Internet des Objets), la Société dispose également d'une grande expertise dans le domaine de l'étalonnage des capteurs, source de création de valeur intégrée dans les produits, et de prestations de services complémentaires.

Les faits significatifs de l'exercice impactant significativement les états financiers sont les suivants :

- *Déménagement*

La société a déménagé dans de nouveaux locaux courant novembre 2015. Les démarches relatives au changement d'adresse du siège social ont régulièrement été réalisées auprès du tribunal de commerce compétent.

Les impacts financiers de ce déménagement résultent essentiellement dans les investissements effectués en vue d'adapter la configuration des nouveaux locaux à l'activité d'Oceasoftware. Ces investissements s'élèvent à environ 250 k€.

- *Arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille*

La cour d'appel administrative de Marseille, dans un arrêt rendu le 17 juin 2016, a rejeté la requête de la société Oceasoftware visant à annuler le jugement du tribunal administratif de Montpellier en date du 31 octobre 2013 rejetant la demande de restitution d'un montant de 61.214 euros au titre du Crédit Impôt Recherche de l'exercice 2010.

En conséquence de ce jugement, la société a comptabilisé une perte définitive pour un montant équivalent dans le poste « impôt sur les sociétés » et a repris le montant de la provision antérieurement constatée pour ce même montant.

En conséquence cette décision, qui n'a pas fait l'objet d'un pourvoi en cassation de la part d'Oceasoftware, est sans impact sur le résultat net de l'exercice.

- *Développement de la filiale US*

Le développement opérationnel de la filiale US créée au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015 s'est accéléré au cours de l'exercice à travers notamment la négociation d'un bail pour la location de nouveaux locaux et le recrutement d'un general manager et d'une équipe commerciale. Ce

développement a été supporté par les équipes d'Oceasoftware et les prestations réalisées ont fait l'objet d'une convention de management fees.

L'ensemble des éléments financiers relatifs à cette filiale sont résumés aux paragraphes 0.

- *Campagne de recrutement*

Conformément aux objectifs fixés par l'équipe dirigeante lors de l'introduction en bourse, la société s'est attachée à renforcer ses équipes opérationnelles au cours de l'exercice écoulé. L'effectif moyen passant ainsi de 42 à 53 personnes. Au 30 juin 2016 l'effectif global s'élève à 65 personnes hors filiale US.

5.2. Evènements postérieurs à la clôture

L'administration fiscale a engagé à compter du 14 décembre 2015 une procédure de vérification de comptabilité sur les exercices clos au 30 juin 2013, 30 juin 2014 et 30 juin 2015, vérification étendue jusqu'au 31 octobre 2015 en matière de TVA.

Cette procédure s'est terminée en date du 8 juillet 2016 et une proposition de rectification a été reçue le même jour.

L'administration a conclu à la non éligibilité au Crédit Impôt Recherche d'un projet de R&D réalisé en 2012 et imputé sur l'IS de l'exercice clos le 30 juin 2013. Le montant de la correction associée s'élève à 33.968 € dont 2.953 € d'intérêt de retard et a été comptabilisée au 30 juin 2016 dans la rubrique *impôts sur les bénéfices*.

Après cette correction, plus aucun litige n'existe entre la société et l'administration sur le Crédit Impôt Recherche dont l'ensemble des déclarations a fait l'objet d'une vérification jusqu'à l'année civile 2014 incluse.

Postérieurement à cette vérification, l'administration a débloqué le remboursement des CIR 2011 et 2014 qui étaient pendants.

Aucun autre point n'a été soulevé dans la proposition de rectification.

5.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs futures sont susceptibles de différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

5.3.1. Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les coûts correspondants aux développements de projets sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- La société a la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- La société a l'intention de conduire le projet de développement à son terme et de le l'utiliser ou de le vendre.
- La société a la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- La société dispose des ressources nécessaires (techniques, financières et autres) afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent à la société.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les coûts de développement activés concernent essentiellement des frais de personnel et des frais de normalisation, et sont amortis sur 4 ans.

Les immobilisations incorporelles peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

5.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (prix d'achat et frais accessoires)

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, la méthode des composants est utilisée en fonction de la durée de vie restante de chaque composant distinct dès lors qu'elle est applicable. Les périodes d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- Matériel de laboratoire de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau 3 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 5 ans

5.3.3. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

5.3.4. Stocks

Matières premières et consommables de production

Le stock de matières premières est valorisé selon la méthode FIFO.

Les produits intermédiaires et finis sont valorisés à leur coût de production comprenant les consommations et les charges de production.

Dépréciation des stocks

Chaque catégorie de stocks fait l'objet d'un examen détaillé portant à la fois sur les volumes et la qualité des stocks et, si nécessaire, des dépréciations sont constituées pour tenir compte des risques de non utilisation, de péremption.

5.3.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les conditions générales de vente garantissent à la Société la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral des sommes qui lui sont dues. Par conséquent, les créances figurant au poste "Créances clients" et résultant de la vente de biens sont assorties de cette garantie.

Oceasoft fait appel à une société d'affacturage depuis plusieurs années. Le montant disponible en tirage sur le factor est comptabilisé en trésorerie.

5.3.6. Disponibilités

Les disponibilités sont composées principalement de dépôts à terme rémunérés et de liquidités sur des comptes courants bancaires. Les VMP sont évaluées selon la méthode dite FIFO.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes font l'objet de provisions le cas échéant.

5.3.7. Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ».

5.3.8. *Provisions pour risques et charges*

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'évènements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Cette approche est conforme à la règle comptable 2000-06 du CRC.

La Société a décidé de comptabiliser, depuis l'exercice clos le 30 juin 2014, une provision pour garanties données aux clients. La garantie des produits portant sur 2 ans, la dotation aux provisions constituée à la clôture de chaque exercice, est établie en fonction du chiffre d'affaires de l'année écoulée et est reprise pour 2/3 l'année n+1 et pour 1/3 l'année n+2.

5.3.9. *Engagements envers les salariés*

Les salariés de la Société peuvent percevoir en application d'accords d'entreprise ou de conventions collectives des indemnités de départ à la retraite complémentaires à celles reçues en conformité avec les législations sociales en vigueur.

Oceasoft utilise la méthode des unités de crédit projetées.

La Société a retenu, dans l'évaluation de ses engagements de retraite au 30 juin 2016, les hypothèses suivantes :

- Taux moyen de rotation du personnel : 3,48% conforme au taux historique des 3 dernières années ;
- Taux d'augmentation annuelle des salaires compris entre 2% et 4% en fonction des catégories de salariés ;
- Taux de charges sociales patronales de 45,36% pour les cadres et de 39,7% pour les non-cadres ;
- Âge de départ en retraite compris entre 62 et 67 ans ;
- Taux d'actualisation de 1.52% ;
- Table de mortalité : INSEE 2015.

L'évaluation des engagements relatifs aux dispositions de la convention concernant les médailles du travail est jugée non significative et n'a pas fait l'objet de comptabilisation.

5.3.10. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

5.3.11. Dettes

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal. Des intérêts courus sont comptabilisés le cas échéant.

5.3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les revenus de la société résultent :

- De ventes de produits et de logiciels
- De prestations de services
- De contrats de maintenance
- De management fees

Les revenus provenant de la vente de produits ou de logiciels sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur. Ils sont évalués à la valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nets des avantages accordés aux clients et nets d'escompte.

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés à l'issue de la réalisation des prestations.

Lors d'une installation de capteurs, les produits eux-mêmes sont reconnus en « facture à établir » dès leur expédition au client, la facture elle-même n'étant enregistrée qu'à l'issue de la prestation d'installation, qui intervient en général dans les 15 jours de l'expédition des capteurs.

Les revenus des contrats de maintenance sont reconnus en fonction des prestations assurées, et dans le cas d'abonnements, les revenus sont répartis sur toute la durée du contrat.

5.3.13. Crédit d'impôt

La société justifie de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier des crédits d'impôt recherche et innovation. Ces crédits d'impôts sont déterminés conformément à la réglementation en fonction des dépenses engagées sur les projets concernés. Le produit d'impôt ainsi généré est comptabilisé sur l'exercice concerné dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

5.3.14. Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions potentiellement en circulation en cas d'exercice de tous les instruments donnant accès au capital actifs à la date de clôture.

5.4. Notes relatives au bilan

5.4.1. Immobilisations incorporelles et amortissements

Montants exprimés en euros	30/06/2015	Augmentations de l'exercice	Virement de poste à poste	Sorties de l'exercice	30/06/2016
Fonds commercial	39 907				39 907
Frais de R&D	2 119 846	128 985	13 522	-503 145	1 759 208
Autres immobilisations incorporelles	325 504	60 500			386 004
Immobilisation en cours	201 213	409 417	-13 522	-3 813	593 295
TOTAL VALEURS BRUTES	2 686 470	598 902	0	-506 958	2 778 414
Frais de R&D	-1 572 593	-280 615		503 145	-1 350 063
Autres immobilisations incorporelles	-105 867	-102 299			-208 166
TOTAL AMTS. ET DEPRECIATIONS	-1 678 460	-382 914	0	503 145	-1 558 229
TOTAL VALEURS NETTES	1 008 010	215 988	0	-3 813	1 220 185

Les frais de R&D capitalisés font l'objet d'un suivi par projet et sont évalués selon l'avis n°2004-15 du CNC.

Lorsque les projets sont en cours de développement et qu'ils ne font pas l'objet d'une commercialisation ils sont comptabilisés en immobilisation en cours au moment de la mise en commercialisation les montants activés sont basculés dans le poste « Frais de R&D » et font l'objet d'un amortissement sur quatre ans.

Les sorties de l'exercice correspondent aux projets anciens qui ne sont plus exploités.

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées d'une licence d'exploitation élargi d'un protocole radio signé en octobre 2014 pour 250 k€, des frais d'implémentation d'un nouvel ERP (acquisition de l'exercice pour un montant de 36 k€) et de logiciels divers, amortis sur 3 ans.

Le fonds de commerce correspond à un apport lors de la création de l'entreprise, il n'est pas amorti.

5.4.2. Immobilisations corporelles et amortissements

Montants exprimés en euros	30/06/2015	Augmentations de l'exercice	Virement de poste à poste	Sorties de l'exercice	30/06/2016
Matériel industriel	163 733	34 544		-1 843	196 434
Outillage industriel	103 640	19 233		-31 378	91 495
Installations générales	80 294	176 018		-68 583	187 729
Matériel de bureau et informatique	22 379	2 622		-3 814	21 187
Matériel affecté à la R&D	56 365	3 539		-1 093	58 811
Mobilier	13 305	74 382		-4 732	82 955
TOTAL VALEURS BRUTES	439 716	310 338	0	-111 443	638 611
Matériel industriel	-100 532	-22 092		1 843	-120 781
Outillage industriel	-64 764	-18 101		18 539	-64 326
Installations générales	-64 261	-28 461		62 143	-30 578
Matériel de bureau et informatique	-18 205	-3 216		3 814	-17 607
Matériel affecté à la R&D	-36 462	-11 359		1 093	-46 728
Mobilier	-12 054	-9 160		4 547	-16 667
TOTAL AMTS. ET DEPRECIATIONS	-296 278	-92 389	0	91 980	-296 687
TOTAL VALEURS NETTES	143 438	217 949	0	-19 463	341 924

Les acquisitions de l'exercice résultent à hauteur de 250 k€ des aménagements et investissements divers en matériel de bureau réalisés lors du déménagement de la société opéré au cours de l'exercice.

De même les sorties d'immobilisations correspondent principalement à la mise au rebut des installations antérieures.

5.4.3. Immobilisations financières

Montants exprimés en euros	30/06/2015	Augmentations de l'exercice	Diminution de l'exercice	30/06/2016
Titres de participation	11 837			11 837
Dépôts et cautionnements versés	42 038	86 844	-15 106	113 776
Autres immobilisations financières	196 024	25 414	-52 097	169 341
TOTAL VALEURS BRUTES	249 899	112 258	-67 203	294 954
TOTAL DEPRECIATIONS	-8 885	-9 433	8 885	-9 433
TOTAL VALEURS NETTES	241 014	102 825	-58 318	285 522

Les titres de participation correspondent essentiellement aux titres d'Oceasoftware Inc.

Les dépôts et cautionnements sont composés :

- Des retenues de garanties relatives aux avances conditionnées consenties par la BPI pour un montant de 75 k€
- Des cautions diverses notamment liées au contrat de location des locaux pour un montant de 39 k€

Les sommes mises à disposition de la société de bourse Portzamparc, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Au 30 juin 2016 ces sommes s'élevaient à 169 k€ et étaient constitués de 20.430 titres et de 25.414 euros en cash. Les gains et pertes enregistrés dans le cadre de ce contrat sont comptabilisés dans le résultat financier. Une provision de 9 k€ correspondant à l'écart entre le prix d'acquisition des titres et leur valeur au 30 juin 2016 est par ailleurs comptabilisée à la clôture de l'exercice.

5.4.4. Stocks et en-cours

Montants exprimés en euros	30/06/2016	30/06/2015	Variation de l'exercice
Matières premières	777 989	784 615	-6 626
Emballages	11 474	11 925	-451
Produits semi-finis	259 010	228 578	30 432
Produits finis	50 262	90 816	-40 554
VALEURS BRUTES	1 098 735	1 115 934	-17 199
Matières premières	-51 236	-22 774	-28 462
Produits finis	0	-3 246	3 246
DEPRECIATIONS	-51 236	-26 020	-25 216
VALEURS NETTES	1 047 499	1 089 914	-42 415

Le stock est constitué de divers composants nécessaires à l'assemblage des produits finis et de produits finis.

Les provisions sur stocks correspondent :

- D'une part au risque de non-retour des produits prêtés dans le cadre de la prospection commerciale, du SAV ou auprès de distributeurs. Les produits en prêts depuis plus de deux ans sont dépréciés à 100 %. Au-delà de trois ans ils sont considérés comme perdus et rebutés.
- D'autres part à du stock obsolète pour un montant de 48 k€. Cette provision est déterminée au cas par cas en fonction du degré d'obsolescence des pièces.

5.4.5. Etat des créances par échéances

CRÉANCES ACTIF IMMOBILISE <i>Montants exprimés en euros</i>	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Dépôts et cautionnements versés	113 777		113 777
Autres immobilisations financières	169 342		169 342
TOTAL	283 119	0	283 119

CRÉANCES ACTIF CIRCULANT <i>Montants exprimés en euros</i>	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
Clients et comptes rattachés	935 181	935 181	
Fournisseurs débiteurs	20 780	20 780	
Personnel	4 200	4 200	
Etat, impôts et taxes	984 256	800 107	184 149
Débiteurs divers	488 614	488 614	
Avances et acomptes versés s/ commandes	2 873	2 873	
Charges constatées d'avance	93 761	93 761	
TOTAL	2 529 665	2 345 516	184 149
TOTAL DES CREANCES	2 812 784	2 345 516	467 268

Au 30 juin 2016 le montant des créances cédées au factor et non recouvrées s'élève à 931 K€ (612 K€ au 30 juin 2015). Le montant disponible en tirage sur le factor est comptabilisé en trésorerie pour un montant de 958 K€ (665 K€ au 30 juin 2015).

5.4.6. Produit à recevoir comptabilisés au bilan

<i>Montants exprimés en euros</i>	30/06/2016	30/06/2015
Créances clients et comptes rattachés	200 666	94 178
Fournisseurs débiteurs	20 780	9 301
Créances sur l'Etat (CIR, CII, CIF)	219 227	80 653
Autres créances	5 387	70 938
Carry back	0	184 149
Intérêts bancaires	627	0
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	446 687	439 219

5.4.7. *Autres fonds propres*

Les « Autres fonds propres » d'un montant de 1.255.000 euros au 30 juin 2016, sont constitués exclusivement d'emprunts conditionnés.

5.4.8. *Provisions et Dépréciations*

PROVISIONS SUR ACTIFS CIRCULANTS <i>Montants exprimés en euros</i>	30/06/2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	30/06/2016
Sur stocks	26 020	51 235	-26 019	51 236
Sur créances clients	0	21 579		21 579
Sur valeurs mobilières de placement	25 610	43 359		68 969
TOTAL	51 630	116 174	-26 019	141 785

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES <i>Montants exprimés en euros</i>	30/06/2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	30/06/2016
Sur garanties données aux clients	17 630	9 011	-14 474	12 167
Sur Indemnités de Départ en Retraite	153 857	58 967		212 824
Pour risques	61 214	33 431	-61 214	33 431
Sur écart de conversion actif	0	2 516		2 516
TOTAL	232 701	103 925	-75 688	260 938

Les provisions relatives aux actifs circulants et aux IDR résultent de l'application des règles et méthodes comptables telles que décrites au paragraphe 5.3.

Les dotations aux provisions pour risques font suite à divers litiges commerciaux ou prud'homal avec des tiers. Le montant des dotations correspond à la meilleure estimation possible du risque financier à la date de clôture.

La reprise de provision pour risque résulte de la fin du contentieux fiscal relatif au CIR de l'exercice 2010 (cf. 5.1). Pour mémoire, la résolution de ce litige est sans impact sur le résultat net de l'exercice.

5.4.9. *Dettes financières*

DETTES FINANCIERES <i>Montants exprimés en euros</i>	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	1 255 000	120 000	835 000	300 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
• à moins de 1 an, à l'origine	0			
• à plus de 1 an, à l'origine	338 681	118 422	220 259	
Intérêts courus sur emprunts et avances	5 966	5 966		
Intérêts courus sur commissions bancaires	852	852		
TOTAL	1 600 499	245 240	1 055 259	300 000

VARIATION DES DETTES FINANCIERES <i>Montants exprimés en euros</i>	30/06/2015	Nouveaux emprunts	Remboursements	30/06/2016
Avances conditionnées	405 000		150 000	255 000
Emprunts bancaires	386 021	1 090 000	137 340	1 338 681
TOTAL	791 021	1 090 000	287 340	1 593 681

5.4.10. Etat des dettes d'exploitation par échéances

DETTES D'EXPLOITATION <i>Montants exprimés en euros</i>	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	885 679	885 679		
Clients avances et acomptes perçus	19 494	19 494		
Dettes fiscales et sociales	896 684	896 684		
Groupe et associés	13 446	13 446		
Autres dettes	2 417	2 417		
Produits constatés d'avance	127 790	127 790		
TOTAL	1 945 509	1 945 509	0	0

5.4.11. Charges à payer

<i>Montants exprimés en euros</i>	30/06/2016	30/06/2015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 127	12 364
Clients créditeurs	1 293	0
Dettes fiscales et sociales	299 765	259 144
Intérêts courus sur découvert	852	736
Intérêts courus sur emprunt	5 966	1 567
TOTAL CHARGES A PAYER	391 003	273 811

5.4.12. Capital social

Le capital social est de 289.462,50 € au 30 juin 2016 : il est composé de 2.894.625 actions de 0,10€ de nominal, entièrement libérées, et ayant toutes les mêmes droits. Les actions nominatives détenues depuis au moins deux ans bénéficient de droits de vote double.

5.4.13. Instruments financiers donnant accès au capital

Dans le cadre d'une politique de motivation des principaux cadres du groupe, Oceasoft SA a consenti des stock-options à certains de ses salariés.

Le tableau ci-après résume les options de souscriptions et les bons de souscriptions acquis et non levés au 30 juin 2016. L'ensemble de ces options et de ces bons de souscriptions étaient acquis à l'ouverture de l'exercice. 1.000 options de souscriptions ont été annulées suite à la sortie du périmètre d'éligibilité d'un titulaire, ces options n'ont pas été réaffectées à ce jour.

Plan	Date d'octroi	Nombre d'options attribuées	Nombre de BSA attribuées	Prix d'exercice (€)	Maturité du plan
OSA 2014	CA du 03/12/2014	180 000		9	entre 1 et 3 ans
BSA 2014	CA du 13/05/2015		2 000	9	entre 1 et 2 ans

Aucune levée d'options ou de bons n'a été réalisée au cours de l'exercice et depuis la clôture.

Sur la base du nombre d'actions existantes au 30 juin 2016, 1% du capital avant exercice des options et bons attribués, représenterait 0,94% du capital post exercice, et sur la base de la situation nette au 30 juin 2016, le montant des capitaux propres par action passerait de 2,83 euros à 2,67 euros.

5.4.14. Actions Propres

La Société a conclu, le 23 janvier 2015, avec Portzamparc Société de Bourse, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 200 k€. Dans le cadre de ce contrat, au cours de l'exercice écoulé, 46.072 actions ont été achetées au cours moyen 7 euros par action, et 46 877 actions ont été vendues au cours moyen de 7.05 euros par action.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Les actions détenues au travers de ce contrat sont présentées au bilan en « Autres immobilisations financières ».

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 20.430 actions au 30 juin 2016. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 143.927 euros, sur la base du cours de clôture au 30 juin, soit 6.58 euros.

5.4.15. Variation des capitaux propres

Montants exprimés en euros	Capital social	Primes émission	BSA	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
SOLDE AU 30/06/2015	289 463	8 308 160	0	905 862	0	-180 729	9 322 755
Souscription BSA CA du 13/05/2015			1 800				1 800
Affectation du résultat 2015					-180 729	180 729	0
Résultat de l'exercice						-1 121 465	-1 121 465
SOLDE AU 30/06/2016	289 463	8 308 160	1 800	905 862	-180 729	-1 121 465	8 203 090

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2015 a été affecté au report à nouveau conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2015.

Les capitaux propres ont également été impactés par la souscription de 2.000 BSA au prix unitaire de 0,9 euros par bon.

5.4.16. Entreprises liées

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	2015/2016	2014/2015
Montants exprimés en euros		
POSTES DU BILAN (VALEURS BRUTES)		
Participations	8 837	8 837
Créances clients et comptes rattachés	91 653	0
Autres créances	321 340	38 544
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires	91 653	0

5.5. Notes relatives au compte de résultat

5.5.1. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Montants exprimés en euros	2015/2016	2014/2015	2013/2014
Ventes France	1 522 865	1 193 184	1 235 713
Prestations France	1 534 653	1 542 993	1 291 226
Ports France	40 818	35 551	31 427
Total France	3 098 336	2 771 728	2 558 366
Ventes C.E. (hors France)	245 130	730 019	636 842
Prestations / C.E.	70 874	100 404	48 776
Ports / C.E.	4 909	4 586	3 318
Total / C.E.	320 913	835 009	688 936
Ventes hors C.E.	2 043 074	1 510 224	1 307 474
Prestations hors C.E.	632 129	62 849	71 522
Ports hors C.E.	4 847	2 889	4 546
Total hors C.E.	2 680 050	1 575 962	1 383 542
Total Export	3 000 963	2 410 971	2 072 478
TOTAL	6 099 299	5 182 699	4 630 844

5.5.2. Autres produits

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION Montants exprimés en euros	2015/2016	2014/2015
Transferts de charge	51 293	41 757
Autres produits	1 904	42
TOTAL AUTRES PRODUITS	53 197	41 799

Transfert de charges :

Les transferts de charges résultent des avantages en nature accordés (voiture de fonction et téléphone portable) au personnel, du remboursement d'indemnités journalières de la CPAM et de la refacturation des frais de formation pris en charge par l'OPCA.

5.5.3. Charges de personnel

L'entreprise bénéficie du CICE sur une partie des rémunérations qu'elle verse. Pour sa comptabilisation, la méthode recommandée par l'ANC dans sa note d'information du 28 février 2013 a été retenue, à savoir en déduction des charges de personnel par l'utilisation d'un sous compte 649.

Au titre de l'exercice le CICE s'élève à 62 k€ comptabilisé en diminution des charges de personnel. Le CICE a permis de réaliser, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, un certain nombre de dépenses permettant à la société d'améliorer sa compétitivité et de maintenir une situation financière forte. En particulier, les actions suivantes ont été réalisées par la société au cours de l'exercice :

- Formation des personnels
- Efforts de recherche et d'innovation
- Prospection de nouveaux marchés

5.5.4. Résultat financier

Montants exprimés en euros	2015/2016	2014/2015
Gains de change	2 960	2 629
Produits de cession des dépôts à terme	12 861	5 531
Autres produits financiers	3 447	2 958
Reprise de provision pour dépréciation	8 885	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	28 153	11 118
Intérêts sur comptes bancaires	541	4 413
Intérêts des emprunts	31 082	23 751
Pertes de change	6 742	35 135
Autres charges financières	26 683	19 813
Provision pour dépréciation financière	55 308	34 495
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	120 355	117 607
RESULTAT FINANCIER	-92 203	-106 488

5.5.5. Résultat exceptionnel

Montants exprimés en euros	2015/2016	2014/2015
Produits de cession des éléments d'actif cédés	1 444	0
Reprises exceptionnelles sur provisions	61 214	124 000
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	62 658	124 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante	29 667	16 981
VNC des éléments d'actif cédés	19 463	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	173 002	264 981
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 528	107 019

La reprise de provision résulte de la fin du contentieux fiscal relatif au CIR de l'exercice 2010 (cf. 5.1). Pour mémoire, la résolution de ce litige est sans impact sur le résultat net de l'exercice.

5.5.6. Impôts sur les bénéfices

La perte fiscale de l'exercice s'élève à 1.235 k€ et aucune charge d'IS n'est donc comptabilisée. La société dispose d'une créance de carry-back s'élevant à 184 k€ consécutive à la perte de l'exercice clos le 30 juin 2015 comptabilisée dans le poste « Etat, impôt sur les bénéfices » et d'un déficit reportable en avant d'un montant de 1.790 k€ composé de la perte fiscale de l'exercice et du reliquat du déficit antérieur non imputé au carry-back.

L'entreprise bénéficie de financements pour ses projets de recherche et de développement à travers le dispositif du crédit impôt recherche, et pour ses projets innovants à travers le dispositif du crédit d'impôt innovation.

A ce titre, elle a comptabilisé sur l'exercice 2015/2016, un crédit d'impôt de 215.760 euros (CIR + CII). La société a également bénéficié d'un Crédit d'Impôt Apprenti et d'un Crédit d'Impôt famille pour un montant de 3.467 euros.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

<i>Montants exprimés en euros</i>	Résultat avant impôt	impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	-1 259 531	0	-1 259 531
Résultat exceptionnel	13 528	0	13 528
Crédits d'impôts	0	124 539	124 539
* Dont CIR 2010 non remboursable (cf. 5.1 faits significatifs)		-61 213	
* Dont CIR 2012 projet non éligible (cf. 5.2)		-31 015	
TOTAL	-1 246 003	124 539	-1 121 465

Eléments susceptibles d'être à l'origine d'accroissement et d'allègements de la dette future d'impôt :

<i>Montants exprimés en euros</i>	30/06/2016 Bases
Provisions réglementées	0
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	0
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	
* Provisions pour litiges	0
* Provisions pour pensions	58 967
* Autres	9 007
TOTAL DES ALLEGEMENTS	67 974
SITUATION FISCALE LATENTE AU 30/06/2016	-67 974

5.6. Engagements hors bilan

Les engagements donnés par la Société n'apparaissant pas au bilan sont :

- Un nantissement sur le fonds de commerce, en garantie d'un prêt de 270 k€ contracté auprès de la Banque Populaire du Sud. Le capital restant dû sur ce prêt bancaire s'élève à 192 k€.

Montants exprimés en euros	Redevances		
	Historiques	Exercice	Restant à payer
Crédit-bail mobilier	4 938	3 134	9 238

La Société dispose de deux engagements de crédit-bail concernant deux photocopieurs :

Le 1^{er} contrat a été souscrit le 1^{er} octobre 2013 pour 21 trimestres. Le montant de chaque redevance trimestrielle est de 705,42 € et la valeur de rachat de l'équipement, à l'échéance du contrat est de 0,15 €.

Le 2^{ème} contrat a été souscrit le 8 janvier 2016 pour 16 trimestres. Le montant de chaque redevance trimestrielle est de 156 € et la valeur de rachat de l'équipement, à l'échéance du contrat est de 0,15 €.

5.7. Effectif moyen

L'effectif moyen de la société en équivalent temps plein au cours des deux derniers exercices est le suivant :

	2015/2016	2014/2015
Cadres	22	19
Employés	31	23
TOTAL	53	42

5.8. Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes alloués aux membres des organes d'administration et de direction au cours de l'exercice s'est élevée à 194.665 euros. Ces rémunérations sont composés de salaires et de jetons de présence.

5.9. Filiales et participations

La Société a immatriculé une filiale aux Etats-Unis au cours de l'exercice précédent. Au 30 Juin 2016, Oceansoft détient 100% d'Oceansoft Inc., avec une contribution en capital de 10 k\$, et un compte courant d'associé de 340 k\$. Au cours de l'année 2015/2016, la filiale a embauché 4 salariés afin de démarrer progressivement son activité au second semestre de l'exercice.

CLIENTS <i>Montants exprimés en euros</i>	Valeur brute au 30/06/2015	Valeur brute au 30/06/2016	Dépréciation au 30/06/2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciation au 30/06/2016	Valeure nette au 30/06/2016
OCEASOFT INC.	0	91 653	0	0	0	0	91 653
TOTAL	0	91 653	0	0	0	0	91 653

COMPTES COURANTS <i>Montants exprimés en euros</i>	Valeur brute au 30/06/2015	Valeur brute au 30/06/2016	Dépréciation au 30/06/2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciation au 30/06/2016	Valeure nette au 30/06/2016
OCEASOFT INC.	38 544	321 340	0	0	0	0	321 340
TOTAL	38 544	321 340	0	0	0	0	321 340

<i>Montants exprimés en euros</i>	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quot-part du capital détenu	Valeur comptable des titres brute	Valeur comptable des titres nette	Prêts et avances consentis non remboursés	C.A H.T de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés
OCEASOFT INC.	9 020	-1 813	100%	8 837	0	321 340	0	-388 777	0
TOTAL	9 020	-1 813		8 837	0	321 340	0	-388 777	0

5.10. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'élève à :

- 26.224 euros, au titre de l'audit des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016.
- 1.513 euros, au titre de prestations complémentaires.